

comme une grande victoire tactique, ou, alors, qui demande seulement d'expédier les affaires de l'État.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: On nous a dit ici, monsieur l'Orateur, que le gouvernement se méprenait sur le rôle du Parlement, que la possibilité de débats indéfinis était digne d'éloges et que nous étions impatients et arrogants. En fait, on dit aux Canadiens qu'aux yeux de l'opposition le monde n'a pas bougé depuis 1867 et que le Parlement canadien devrait en faire autant.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Nous n'acceptons pas ce point de vue, monsieur l'Orateur, et je ne pense pas que les Canadiens l'acceptent non plus. Dans la conjoncture actuelle, les structures sociales étant plus ébranlées que jamais dans l'histoire, vu les fantastiques réalisations scientifiques, l'application de concepts tellement complexes et révélateurs qu'ils ébranlent et contestent toutes les vérités économiques et démographiques antérieures, à ce moment-ci de l'histoire, les institutions législatives qui négligent de se réformer elles-mêmes le font à leurs propres risques et périls.

[Français]

Qu'est-ce que le gouvernement a bien pu faire pour que l'opposition soit amenée, durant la présente session, à vouloir nous accuser d'émasculer, garrotter, voire assassiner le Parlement et à nous lancer tous ces reproches grinçants dont les débats de la Chambre des communes sont parsemés depuis quelques jours? Quoi donc, en effet?

Voici quelques-unes des réformes parlementaires qui ont été mises en vigueur depuis un an.

Premièrement, monsieur l'Orateur, nous nous sommes efforcés de respecter pleinement la sage décision qu'on a prise de séparer complètement de la politique partisane la haute charge que vous assumez avec tant de dignité. *(Applaudissements)*

Deuxièmement, nous avons, et ce pour la première fois dans l'histoire du pays, alloué des sommes considérables aux partis de l'opposition, afin de leur permettre d'avoir leur propre personnel de recherche et, partant, d'être mieux armés pour remplir les fonctions qui leur sont dévolues, savoir examiner et étudier les projets de loi du gouvernement, en déceler les faiblesses et formuler, au besoin, des contrepropositions. Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement actuel a été le premier à assurer à l'opposition des occasions réglées et suffisantes de soulever à la Chambre des débats sur des questions choisies par

elle. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'une telle disposition.

Jusqu'à présent, à part les motions relatives aux crédits, qui étaient ordinairement ramassées en une ou deux brèves périodes à chaque session, l'opposition n'a jamais été vraiment maîtresse des questions débattues, sauf en deux cas: durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et durant le débat consécutif à la présentation du budget. Bref, dans le passé, l'opposition a rarement été libre de choisir les sujets de débat.

Pour ces raisons, les modifications au Règlement proposées au Parlement et adoptées cette année constituent une amélioration tout à fait remarquable, dont nous sommes fiers.

On dit que nous voulons bâillonner l'opposition, monsieur l'Orateur, mais désormais, en vertu des réformes que nous avons proposées à la Chambre, des quelque 160 ou 170 jours de séance que compte une session normale, 8 jours doivent être consacrés au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, 6, au débat sur le budget et 28 sont réservés aux crédits et sont considérés comme les jours de l'opposition. Ces 28 jours doivent être répartis au cours de l'année parlementaire de façon que l'opposition puisse, à des intervalles fréquents et réglés, contester la politique du gouvernement sur des points de son choix. Cela signifie qu'à chaque session, 42 jours, soit environ le quart de la session, sont des jours dont l'opposition est maîtresse.

Je crois bon, monsieur l'Orateur, de signaler que durant le débat en cours sur la procédure, l'opposition a préféré ne pas mentionner du tout ou s'est contenté d'effleurer seulement l'adoption de cette importante sauvegarde parlementaire. Loin d'entraver le Parlement, le gouvernement est allé plus loin que tous ceux qui l'ont précédé pour assurer à l'opposition, régulièrement et de façon équitable, l'occasion de critiquer le gouvernement, et nous leur en avons donné également le moyen, monsieur l'Orateur.

Est-ce là le comportement d'un gouvernement qui veut détruire le Parlement, qui veut bâillonner l'opposition? Est-ce là la manière d'agir d'un gouvernement qui n'a pas de respect pour le principe du débat? Poser la question, monsieur l'Orateur, c'est y répondre. Poser la question, c'est également montrer sous leur vrai jour les accusations qu'a formulées l'opposition au cours de ce débat. A la lumière de cette question, le contraste entre l'attitude du gouvernement et celle de l'opposition se dégage nettement et tous les Canadiens sont à même de constater qu'une opposition qui lance des accusations aussi mal fondées respecte peu, elle-même, le Parlement.